



APPEL DE CANDIDATURES

Gala :
31 mai 2016

Marriott Château Champlain

9^e édition des
**GRANDS PRIX D'EXCELLENCE
EN TRANSPORT**

AQT
L'expertise en transport

Association québécoise
des transports

APPEL DE CANDIDATURES

*Gala des Grands prix
d'excellence en transport
31 mai 2016*

Marriott Château Champlain

Partenaire Argent



RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE



Depuis une vingtaine d'années, l'Association québécoise des transports (AQTr) remet plusieurs prix qui récompensent et soulignent l'excellence des projets en transport. En organisant le Gala des Grands prix d'excellence en transport, et en reconduisant l'événement d'année en année, l'AQTr désire appuyer des initiatives remarquables et encourager l'industrie à s'en inspirer.

En participant aux concours des *Grands prix d'excellence en transport*, vous offrez à votre organisation la chance de se distinguer par la qualité de ses projets. De plus, vous contribuez à l'amélioration des transports.

SÉLECTION DES LAURÉATS

Le processus d'évaluation des candidatures comporte deux étapes qui mènent à la sélection des lauréats. Les comités techniques d'évaluation et le jury d'honneur sont mis à contribution.

Les comités techniques sont nommés par l'AQTr. Les membres de ces comités techniques, issus des Tables d'expertise de l'AQTr ou autres représentants de la communauté des transports, ont pour mandat d'évaluer les dossiers de candidatures selon les critères d'évaluation établis afin de déterminer les nommés pour chacune des catégories de prix. Le jury d'honneur, également nommé par le conseil d'administration, est constitué quant à lui de personnalités du domaine des transports. Son rôle est d'évaluer les candidatures des nommés selon les critères d'évaluation afin de déterminer les lauréats.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- L'organisme candidat doit être membre de l'AQTr (si votre organisme ne l'est pas, nous vous invitons à le devenir en communiquant avec nous);
- Le projet doit avoir été réalisé au Québec à l'exception du Prix *Ambassadeur*;
- Dans le cas du Prix *Ambassadeur*, le projet doit avoir été réalisé à l'extérieur du pays d'origine de l'entreprise candidate ou en dehors du Québec pour les entreprises québécoises;
- Dans le cas du Prix *Jeune professionnel*, le candidat doit avoir moins de 35 ans et moins de 5 ans d'expérience professionnelle entre l'obtention de son diplôme et la fin du projet;
- Le projet doit avoir été réalisé au cours des trois dernières années;
- Le projet ne doit jamais avoir remporté un prix AQTr, mais peut déjà avoir été soumis dans le passé (il est recommandé, dans ce cas, que des éléments nouveaux soient apportés);
- Le projet doit respecter l'objectif de la catégorie dans laquelle il s'insère;

- Le dossier de candidature doit être transmis à l'AQTr au plus tard à la date limite prévue;
- Le dossier de candidature doit inclure le formulaire de candidature (disponible à l'adresse suivante : www.AQTr.com) dûment complété;
- Tous les partenaires impliqués dans le projet doivent figurer sur le formulaire de candidature;
- L'organisme candidat doit obtenir l'accord de tous les partenaires impliqués pour soumettre le projet;
- L'organisme candidat devra avoir obtenu, le cas échéant, l'accord par écrit du donneur d'ouvrage (formulaire disponible en ligne à l'adresse suivante : www.AQTr.com);
- Le projet doit être conforme aux règlements et lois en vigueur.

VOUS NE POUVEZ SOUMETTRE VOTRE PROJET À PLUS D'UNE CATÉGORIE DE PRIX.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation suivants s'appliquent à toutes les catégories de prix (40 %) (à l'exception du Prix *Jeune professionnel*) :

| | |
|---|------|
| › Analyse des besoins | 5 % |
| › Cohérence entre le besoin et la solution proposée | 15 % |
| › Originalité du projet | 15 % |
| › Reproductibilité du projet | 5 % |

Les critères spécifiques (60 %) sont mentionnés dans chacune des descriptions des catégories de prix.

Le critère « Développement durable » se retrouve dans les critères spécifiques de chacune des catégories de prix, selon un pourcentage adapté à la catégorie.

Selon le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le développement durable se définit comme suit : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

Les trois dimensions s'expliquent comme suit :

- Environnement : maintenir l'intégrité de l'environnement pour assurer la santé et la sécurité des communautés humaines et préserver les écosystèmes qui entretiennent la vie;
- Société : assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes, l'essor des communautés et le respect de la diversité;
- Économie : viser l'efficacité économique pour créer une économie innovante et prospère, écologiquement et socialement responsable.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre le Formulaire de candidature (disponible au www.AQTr.com) dûment complété, un maximum de 10 annexes sous forme d'images, de figures ou de tableaux et le formulaire du donneur d'ouvrage. Dans le cas du Prix *Jeune professionnel*, le dossier de candidature doit également comprendre un curriculum vitae, un témoignage écrit par un mentor ou un supérieur ainsi qu'un formulaire d'autorisation de l'employeur.

EN DÉPOSANT VOTRE CANDIDATURE, VOUS AUTORISEZ L'AQTr ET SES PARTENAIRES À UTILISER VOTRE NOM, VOTRE LOGO, AINSI QUE LES ÉLÉMENTS DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE POUR FAIRE LA PROMOTION DES CONCOURS.

DÉVOILEMENT DES LAURÉATS

Le dévoilement des lauréats se fera lors du 9^e Gala des grands prix d'excellence en transport le **31 mai 2016** au Marriott Château Champlain.

En plus des douze catégories présentées dans ce document, les prix suivants seront remis au cours de la soirée :

Le **Prix Distinction**, choisi par le conseil d'administration de l'AQTr parmi toutes les candidatures soumises, sera remis à un projet d'envergure se distinguant fortement par son apport structurant en matière de transport pour la société québécoise;

Le **Prix Coup de coeur du jury d'honneur** récompensera un projet innovateur et original, toutes catégories confondues, qui aura su enthousiasmer le jury d'honneur.

RECONNAISSANCE DES LAURÉATS

Les projets des nommés ou des lauréats seront rendus publics de diverses façons :

- Mention sur le site Web de l'AQTr;
- Mention dans les documents promotionnels du Gala;
- Annonce dans les différents communiqués et invitations à la presse pour le Gala;
- Mention dans un article relatant le Gala dans la revue *Routes & Transports* de l'AQTr.

Les lauréats et nommés pourront utiliser les photos et l'image du Gala pour leur propre promotion.

DATE LIMITE ET TRANSMISSION

Le dossier de candidature doit être transmis électroniquement **au plus tard le 7 mars 2016** à earcand@AQTr.com. Les candidatures reçues après cette date ne seront pas retenues.

RENSEIGNEMENTS

Ève Arcand

514-523-6444, poste 325

earcand@AQTr.qc.ca

www.AQTr.com

Nouveau

PRIX TRANSPORT FERROVIAIRE



Le **Prix AQTr Transport ferroviaire** est une initiative de la Table d'expertise sur le transport ferroviaire de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet de transport ferroviaire cohérent, original et reproductible, qui se distingue par la réalisation technique, l'intégration de l'innovation, ainsi que par la cohérence entre la planification et la mise en œuvre, et dont les impacts ont été pris en compte, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

Les projets de transport ferroviaire peuvent être :

- Projet de construction, d'inspection, de réfection ou de réhabilitation et de réaménagement d'une voie ferrée;
- Projet permettant d'optimiser la durabilité, la sécurité, la fiabilité-performance d'un ouvrage ou d'une voie ferrée;
- Innovation technologique dans la structure, la conception et les matériaux permettant un bon fonctionnement du transport ferroviaire;
- Progrès ou avancement dans la gestion économique, la planification ou le mode de réalisation d'un projet d'infrastructure ferroviaire;
- Défi technique, économique ou dans le délai d'exécution;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40 %) ainsi que les critères spécifiques suivants (60 %) :

| | |
|--|------|
| ➤ Cohérence entre la planification et la mise en œuvre du projet | 15 % |
| ➤ Réalisation technique | 15 % |
| ➤ Prise en compte des impacts du projet (circulation, utilisateurs, résidents) | 10 % |
| ➤ Intégration de l'innovation dans le projet | 5 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 5 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!



Le **Prix AQTr Ambassadeur** est une initiative du conseil d'administration de l'AQTr.

OBJECTIF

Valoriser un projet de transport réalisé à travers le monde, qui se distingue par la qualité de la planification, par la réalisation technique, par l'intégration de l'innovation et/ou par la mise en œuvre, et dont les impacts ont été pris en compte dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

Projet de recherche, projet dans le domaine de l'appui institutionnel, projet de développement, projet de construction ou de réfection d'infrastructures de transport dans les domaines d'expertise suivants :

- Infrastructures de transport maritime, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire et ouvrages d'art;
- Systèmes de transport intelligents;
- Transport collectif;
- Transport de marchandises;
- Mobilité durable;

- Viabilité hivernale;
- Sécurité routière;
- Signalisation routière;
- Modes de financement et de réalisation alternatifs;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40 %) ainsi que les critères spécifiques suivants (60 %) :

| | |
|--|------|
| › <u>Retombées positives du projet</u> | 25 % |
| › <u>Intégration de l'innovation</u> | 10 % |
| › <u>Partenariat local</u> | 15 % |
| › <u>Contribution au développement durable</u> | 10 % |

RAPPEL

Pour soumettre un projet dans cette catégorie, celui-ci doit avoir été réalisé à l'extérieur du pays d'origine de l'entreprise candidate ou en dehors du Québec pour les entreprises québécoises.

Devenez partenaire de ce prix!

PRIX JEUNE PROFESSIONNEL



Le **Prix AQTr Jeune professionnel** est une initiative du Conseil d'administration de l'AQTr en lien avec son plan stratégique 2015-2017.

OBJECTIF

Souligner l'apport significatif d'un jeune professionnel de la relève en transport, qui s'est démarqué dans le cadre d'un projet par la qualité de ses interventions, sa contribution à l'élaboration de solutions novatrices dans un esprit de développement durable, son expertise, sa polyvalence et son leadership.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

Les projets dans lesquels le jeune professionnel s'est démarqué appartiennent aux domaines d'expertise suivants :

- Infrastructures de transport routier, maritime, ferroviaire, portuaire, aéroportuaire et ouvrages d'art;
- Transport collectif;
- Transport de marchandises;
- Systèmes de transport intelligents;
- Signalisation routière;
- Sécurité routière;
- Viabilité hivernale;
- Mobilité durable;
- Modes de financements et de réalisation alternatifs;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidats seront évalués selon les critères suivants (100 %) :

| | |
|--|------|
| ➤ Défis relevés par le candidat dans le cadre du projet | 20 % |
| ➤ Niveau d'intervention dans le projet | 20 % |
| ➤ Contribution à l'élaboration de solutions novatrices et durables | 20 % |
| ➤ Leadership | 25 % |
| ➤ Expertise et polyvalence | 15 % |

EXIGENCES :

- Le jeune professionnel devra avoir 35 ans et moins et 5 ans d'expérience et moins entre l'obtention de son diplôme et la fin du projet;
- Témoignage écrit d'un « mentor » ou d'un supérieur qui démontrera la qualité du travail et la contribution du jeune professionnel;
- Formulaire d'autorisation de l'employeur;
- Curriculum vitae du jeune professionnel.

Devenez partenaire de ce prix!



OBJECTIF

Souligner un projet de communication pour le grand public cohérent, original et reproductible, qui se distingue par la force de son impact sur le public cible et par l'efficacité de ses outils de diffusion, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

Campagne de promotion, de publicité, de sensibilisation, d'information ou d'éducation portant sur :

- La sécurité dans les transports (comportement des usagers, respect de la vitesse, prévention de l'alcool au volant, etc.);
- La sensibilisation à l'environnement (diffusion des connaissances favorables à une meilleure conscience des impacts environnementaux des activités de transport, utilisation de modes de transport ou comportement respectueux de l'environnement, etc.);
- La planification ou la mise en oeuvre de projets, services ou infrastructures de transport (programme de covoiturage, nouvelle ligne de transport collectif, construction d'une infrastructure de transport, réduction des impacts des travaux routiers, etc.);
- Une nouvelle approche communicationnelle pour atteindre le public cible d'un projet de transport;
- La mise en place d'une initiative locale;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40%) ainsi que les critères spécifiques suivants (60%) :

| | |
|---|------|
| ➤ Démonstration de la force de l'impact du projet sur le public cible | 30 % |
| ➤ Efficacité des outils de diffusion pour atteindre la clientèle cible | 15 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 5 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!

PRIX INFRASTRUCTURES



Le **Prix AQTr Infrastructures** est une initiative de la Table d'expertise sur les Infrastructures de transport de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet d'infrastructures de transport cohérent, original et reproductible, qui se distingue par la réalisation technique et l'intégration de l'innovation, ainsi que par la cohérence entre la planification et la mise en oeuvre, et dont les impacts ont été pris en compte, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

Projet d'infrastructure routière, portuaire ou aéroportuaire :

- Projet de construction, de mise en oeuvre, de réfection ou de réhabilitation;
- Projet de réaménagement d'une infrastructure existante;
- Projet permettant d'optimiser la durabilité, la sécurité, la fonctionnalité d'un ouvrage ou d'une infrastructure de transport;
- Innovation technologique dans la structure, la conception et/ou les matériaux d'une infrastructure;
- Progrès ou avancement dans la gestion économique, la planification ou le mode de réalisation d'un projet d'infrastructure de transport;
- Défi technique, économique ou dans le délai d'exécution;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40 %) ainsi que les critères spécifiques suivants (60 %) :

| | |
|--|------|
| › Cohérence entre la planification et la mise en oeuvre du projet | 15 % |
| › Réalisation technique | 15 % |
| › Prise en compte des impacts du projet (circulation, utilisateurs, résidents) | 10 % |
| › Intégration de l'innovation dans le projet | 5 % |
| › Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 5 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!

PRIX TRANSPORT COLLECTIF



Le **Prix AQTr *Transport collectif*** est une initiative de la Table d'expertise sur le Transport collectif de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet de transport collectif cohérent, original et reproductible, qui améliore le service aux usagers, la gestion et l'exploitation du réseau, et qui permet une hausse de l'achalandage, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Tout projet ayant un impact positif sur l'offre ou la demande en transport collectif;
- Projet incluant un nouveau mode de transport collectif;
- Optimisation d'une flotte ou d'un réseau;
- Implantation de nouvelles infrastructures;
- Prolongement ou mise en service d'une ligne de service ou d'une voie réservée;
- Plans stratégiques d'une société de transport, plans de transport axés sur le transport collectif;
- Utilisation du transport collectif comme source de développement économique;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40%) ainsi que les critères spécifiques suivants (60%) :

| | |
|--|------|
| ➤ <u>Hausse de l'achalandage</u> | 20 % |
| ➤ <u>Amélioration du service aux usagers</u> | 15 % |
| ➤ <u>Amélioration de la gestion et de l'exploitation du réseau</u> | 10 % |
| ➤ <u>Contribution au développement durable, considération des trois dimensions :</u> | |
| <u>Environnement</u> | 5 % |
| <u>Société</u> | 5 % |
| <u>Économie</u> | 5 % |

Partenaire de ce prix

AECOM

PRIX TRANSPORT DE MARCHANDISES



Le **Prix AQTr Transport de marchandises** est une initiative de la Table d'expertise sur le Transport de marchandises de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet de transport de marchandises cohérent, original et reproductible, qui améliore l'efficacité des réseaux ou des modes servant au transport des marchandises, facilite le flux du transport de marchandises et contribue à la vitalité économique, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

Projets issus de tous les secteurs du transport de marchandises (routier, ferroviaire, maritime et aérien) :

- Bonification de la desserte des marchés domestiques et extérieurs;
- Optimisation des réseaux et des modes de transport, des centres intermodaux, des infrastructures et des pratiques logistiques;
- Amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui permet de générer un impact positif sur la sollicitation des systèmes de transport ainsi que sur leur propre milieu;
- Développement, réalisation, amélioration ou réhabilitation de réseaux, d'infrastructures, de matériels, d'équipements ou de modes de transport;

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Développement des connaissances qui peut conduire à une meilleure efficacité du transport des marchandises;
- Recours à l'intermodalité ou à des modes de transports alternatifs;
- Innovations technologiques;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40 %) ainsi que les critères spécifiques suivants (60 %) :

| | |
|---|------|
| ➤ Amélioration de l'efficacité des réseaux ou des modes servant au transport des marchandises | 20 % |
| ➤ Facilitation du flux du transport de marchandises | 15 % |
| ➤ Contribution à la vitalité économique (valeur ajoutée en termes de commerce, emplois, etc.) | 10 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 5 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!



Le **Prix AQTr Mobilité durable** est une initiative de la Table d'expertise sur la Mobilité durable de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet de mobilité durable, autre qu'en transport collectif, cohérent, original et reproductible, démontrant une amélioration anticipée ou observée de la mobilité des personnes, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Plans stratégiques, de transport ou de mobilité;
- Projet local ou communautaire visant la mobilité durable;
- Aménagements favorisant l'amélioration ou l'optimisation des déplacements;
- Optimisation des déplacements par l'intermodalité et par le renforcement de la complémentarité des modes;
- Nouvelles solutions de mobilité : taxis collectifs, transport actif, covoiturage, programme-employeur, auto-partage, véhicules ou vélos en libre-service, ou toute initiative visant l'augmentation du taux d'occupation dans les véhicules;
- Etc.

* **Les projets visant uniquement le transport collectif doivent être soumis dans la catégorie Prix Transport collectif.**

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40%) ainsi que les critères spécifiques suivants (60%) :

| | |
|---|------|
| ➤ Amélioration anticipée ou observée de la mobilité des personnes ou des marchandises | 30 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 10 % |
| Société | 10 % |
| Économie | 10 % |

Devenez partenaire de ce prix!

PRIX ENVIRONNEMENT



Le **Prix AQTr Environnement** est une initiative de la Table d'expertise sur la Mobilité durable de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet environnemental cohérent, original et reproductible, au sein duquel la réduction des impacts du transport sur l'environnement peut être démontrée par des outils de mesure efficaces, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Tout projet (réalisation technique, programme, stratégie) permettant d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau, du sol et/ou de toute autre composante de l'environnement physique;
- Gestion écoresponsable de projets routiers (utilisation de produits écologiques, aménagement respectueux de l'environnement, etc.);
- Innovation dans le domaine des carburants et véhicules alternatifs;
- Amélioration de l'efficacité énergétique : utilisation de dispositifs ou de méthodes d'économie de carburant, utilisation de la technologie électrique dans une flotte ou un parc de véhicules;
- Réduction, réutilisation ou recyclage des matériaux et réaffectation d'infrastructures de transport abandonnées;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40 %) ainsi que les critères spécifiques suivants (60 %) :

| | |
|---|------|
| ➤ Réduction des impacts du transport sur l'environnement | 35 % |
| ➤ Efficacité des outils utilisés pour mesurer la réduction des impacts du transport sur l'environnement | 10 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 5 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!

PRIX MOBILITÉ INTELLIGENTE - STI



Le **Prix AQTr Mobilité intelligente - STI** est une initiative de la Table d'expertise Mobilité intelligente - STI de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet de systèmes de transport intelligents cohérent, original et reproductible, qui optimise les réseaux de transport en améliorant le service aux usagers et/ou la gestion et l'exploitation, et dont le déploiement est éprouvé, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Service d'information à l'intention des voyageurs;
- Gestion du trafic;
- Gestion de l'entretien et de la construction;
- Exploitation de véhicules commerciaux;
- Gestion des urgences;
- Gestion des données archivées;
- Sécurité des véhicules;
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40%) ainsi que les critères spécifiques suivants (60%) :

| | |
|--|------|
| ➤ Déploiement éprouvé du système | 15 % |
| ➤ Amélioration du service aux usagers et/ou de la gestion et de l'exploitation du réseau | 30 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 5 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!

PRIX SÉCURITÉ ROUTIÈRE : AMÉNAGEMENTS ET INTERVENTIONS SÉCURITAIRES



Le **Prix AQTr Sécurité routière** est une initiative de la Table d'expertise sur la Sécurité dans les transports de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet d'aménagement ou d'intervention en sécurité routière cohérent, original et reproductible, qui a obtenu le consensus des différents intervenants impliqués dans le projet et qui améliore le bilan routier ou la sécurité, ainsi que la qualité de vie des résidents, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Aménagements physiques (d'une rue, d'un carrefour, d'une zone scolaire ou d'une voie cyclable, etc.);
- Interventions en matière de signalisation et de circulation;
- Opérations ciblées de surveillance policière;
- Mise en place de politiques, de plans d'action ou d'outils de planification (diagnostic d'ensemble de la sécurité routière, système de gestion de données en sécurité routière, etc.);
- Adoption de mesures d'urbanisme intégrées dans un règlement ou un schéma d'aménagement (normes ou critères concernant les accès, etc.);
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40 %) ainsi que les critères spécifiques suivants (60 %) :

| | |
|---|------|
| ➤ Amélioration du bilan routier ou de la sécurité des résidents | 24 % |
| ➤ Consensus des différents intervenants impliqués dans le projet | 9 % |
| ➤ Consultation des résidents | 9 % |
| ➤ Amélioration de la qualité de vie des résidents | 9 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 3 % |
| Société | 3 % |
| Économie | 3 % |

Devenez partenaire de ce prix!



Le **Prix AQTr Viabilité hivernale** est une initiative de la Table d'expertise sur la Viabilité hivernale de l'AQTr.

OBJECTIF

Souligner un projet en viabilité hivernale cohérent, novateur, original et reproductible, favorisant l'amélioration des modes de gestion ou d'intervention en période hivernale et conciliant sécurité et service aux résidents, dans une vision de développement durable.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE PROJETS POUVANT S'INSÉRER DANS CETTE CATÉGORIE

- Toute initiative (recherches, innovations technologiques, expérimentations diverses) favorisant l'amélioration des modes de gestion ou d'intervention en période hivernale;
- Tout projet ou initiative visant à développer, à modifier ou à renforcer les connaissances acquises dans le domaine de la viabilité hivernale, tant au niveau de l'exploitation des infrastructures que du service à la clientèle;
- Projet ayant fait appel à de nouvelles technologies ou à de nouveaux produits, ou à l'adaptation de technologies ou de produits actuels à la réalité climatique du Québec;
- Projet visant à gérer plus efficacement les ressources disponibles : modes de gestion du personnel et des ressources matérielles, mise en place d'une gestion écoresponsable des ressources du milieu, aménagement d'un territoire ou d'un site, changement des manières de penser, etc.
- Etc.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués selon les critères généraux énoncés en début de document (40%) ainsi que les critères spécifiques suivants (60%) :

| | |
|---|------|
| ➤ Amélioration des modes de gestion ou d'intervention en période hivernale | 30 % |
| ➤ Conciliation de la sécurité et du service aux résidents | 10 % |
| ➤ Contribution au développement durable, considération des trois dimensions : | |
| Environnement | 10 % |
| Société | 5 % |
| Économie | 5 % |

Devenez partenaire de ce prix!

LAURÉATS 2015

Le **Prix Distinction**

revient à *Communauto* pour le projet *Auto-mobile : Le libre-service sans réservation durable, électrique et hybride, orienté vers les transports collectifs*

Le **Prix Coup de cœur du jury d'honneur 2015**

revient à la *Société de transport de Laval* pour le projet *Stratégie de tarification de la STI : ajout de deux nouveaux titres uniques, pertinents et attendus*

Le **Prix Communication grand public**

revient à *Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée* pour le projet *L'opération « super poutre » sur le pont Champlain*

Le **Prix Environnement**

revient à *C.A.T. inc.* pour le projet *GNC, énergie nouvelle pour les camions de longue distance*

Le **Prix Transport collectif**

revient au *Réseau de transport de Longueuil* et la *Ville de Longueuil* pour le projet *Le Service express Roland-Therrien*

Le **Prix Transport de marchandises**

revient à *Océan Navigation inc.* pour le projet *Transport de sciure de bois sur le Saint-Laurent réalisé par Océan Navigation inc. pour la compagnie Les Produits Forestiers Arbec s.e.n.c.*

Le **Prix Mobilité durable**

revient à *Communauto* pour le projet *Auto-mobile : Le libre-service sans réservation durable, électrique et hybride, orienté vers les transports collectifs*

Le **Prix Viabilité hivernale**

revient à la *Ville de Montréal* pour le projet *Système Intelligent de Transport de la neige (SIT-Neige)*

Le **Prix Infrastructures**

revient à la *Stantec Experts-conseils ltée* pour le projet *Construction d'un pont en bois d'une longueur de 160 m à Mistissini*

Le **Prix International – Hors Québec**

revient à *Parsons* pour le projet *Pont commémoratif Vimy*

Le **Prix Systèmes de transport intelligents**

revient à la *Ville de Québec – Bureau du transport* pour le projet *Le téléjalonnement : un outil pour optimiser les déplacements*

Le **Prix Jeune professionnel,**

nouveau en 2015, revient à *Catherine Leclair* de *Pluritec* pour sa contribution au projet *Réfection de la route d'accès aux centrales La Tranche et Rapide-Blanc*

www.AQTr.com